



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 062-216201152-20260416-D2026_14-DE

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 9

	Prés	Abs	Pouvoir		Prés	Abs	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			J.HALLE	x		
G. DUBOIS		Exc		JC.LEFEBVRE		Exc	
C. BUQUET	x			M-A.GORREE	x		
R. PIGACHE	x			D.DRUON	x		
E.DEMERSSEMAN	x			J.DELANNOY SEVIN	x		
R.DANIEL	x						

2026/14

OBJET :

Désignation d'un grand électeur au SIDEN-SIAN pour le collège départemental au titre de la compétence « eau potable »

Secrétaire :

Justine Delannoy Sevin

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 17 avril 2026

et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 avril 2026

Le Maire,
Julien BELLENGIER

Le 16 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de BERNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Julien BELLENGIER.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles vidées sous les articles L,5711-1, L,5211-7, L,5211-8, L,5212-8 et L,5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu la population totale de la commune connue au premier janvier 2026 inférieure à 5000 habitants (recensement INSEE 2023),

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune, ayant au 1^{er} janvier 2026 une population totale inférieure à 5000 habitants, doive procéder à la désignation pour la compétence « eau potable » d'un grand électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Après avoir procédé aux opérations de vote

Article 1 :

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Nombres d'inscrits : 11

Nombre de votants : 9

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

A obtenu :

Julien BELLENGIER (9 voix)

Est élu :

Mr Julien BELLENGIER

Membre du Conseil Municipal de Berneville comme Grand électeur appelé à siéger au collège départemental ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein de Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Eau Potable », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet ou Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire,

Le Maire

*Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la sous-Préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*